



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 8 JUIN 2023

20230608_B12 - RESIDENCE DE LA CROIX – Construction de 22 logements – 10 allée Pierrette Fleutiaux, Lieu-dit : De La Croix à Beaune Les Mines, commune de Limoges – Avenant n° 1 à la Convention de cofinancement avec Limoges Métropole - Communauté urbaine – Modification de la participation financière

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le jeudi 8 juin 2023 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président, ayant donné pouvoir à
Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur

Madame Debora KOUAKOU, Administratrice

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu la délibération du Bureau du 28 février 2023 autorisant la signature de la convention de cofinancement avec Limoges Métropole-Communauté Urbaine pour la résidence Beaune de la Croix à Limoges dans le cadre de la construction de 22 logements situés 10 allée Pierrette Fleutiaux, lieu-dit De La Croix à Beaune les Mines,
Vu la convention de cofinancement signée avec Limoges Métropole,
Considérant l'évolution des caractéristiques de l'opération, et le montant de la participation financière de Limoges Métropole,
Vu l'avenant n° 1 à la convention,

Le Bureau délibère,

- Autorise la Directrice générale à signer l'avenant n°1 à la convention de cofinancement entre Limoges habitat et Limoges Métropole et tout document afférent à cette participation financière.

Formalités de publicité effectuées
le

13 JUIN 2023

Pour extrait conforme,

Limoges, le **13 JUIN 2023**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

